

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GERS



MAIRIE DE LAHAS
32130

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

DU 06 AVRIL 2016

PRÉSENCE

L'an deux mille seize, le 6 du mois d'avril à 20h00, le conseil municipal de Lahas, dûment convoqué le 25 mars 2016, s'est réuni sous la présidence de Gérard FAURÉ, Maire.

Étaient présents : Thierry BIRAN, Yves-Marie CORFA, Pierre DANOS, Marie-Josée DARRÉ, Nicolas DESTIEUX, Jeanine LAIRLE, Muriel LEBOURGEOIS, Éric MENON, José SIMORRE.

Procuration : Laure COSTANTINI à Jeanine LAIRLE.

Pierre DANOS a été désigné secrétaire de séance.

DÉBUT DE SÉANCE

20h08

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2015.
- Vote du budget primitif 2016.
- Consultation du nom de la Région.
- Demande de fonds de concours aménagement du cimetière.
- Vitesse des véhicules dans le village (dispositif pédagogique).
- Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Véronique Comère donne lecture à l'assemblée du compte de gestion dressé par Monsieur Jacques ANDURAN et du compte administratif 2015.

Le total des dépenses 2015 s'élève à 103 543,88 € et le total des recettes 2015 à 259 689,55 € (fonctionnement).

L'excédent d'investissement est de 13 566,96 € et le résultat de clôture de 2015 fait apparaître un excédent de 169 712,63 €.

Monsieur le Maire quitte la salle et il est procédé au vote..

- **10 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.**

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le budget primitif 2016 présenté au conseil Municipal s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : Dépenses : 288 132,00 €

Recettes : 288 132,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : Dépenses : 179 482,00 €

Recettes : 179 482,00 €

Les subventions qui ont fait l'objet d'une demande sont examinées. Une grille de montants est arrêtée : 50 € (solidarité), 100 € (aide) et 200 € (implication). Les critères d'attribution sont avant tout la proximité puis la vocation de l'association.

Le budget primitif 2016 est soumis au vote.

11 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.

CONSULTATION DU NOM DE LA RÉGION

Un courrier de la Présidente de la nouvelle Région a été reçu en mairie, impliquant les communes dans l'élaboration de la liste de choix du futur nom. Contrairement au calendrier indiqué, la presse a annoncé ce matin la liste des noms retenus pour le futur choix. Le débat ne semble donc plus d'actualité.

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR L'AMÉNAGEMENT DU CIMETIÈRE.

Une seule entreprise a répondu à notre appel d'offre. La SARL Delfini propose de réaliser un columbarium, un jardin du souvenir, un ossuaire et un dépositoire deux places pour un total de 12192 €. Le conseil municipal sollicite une demande de fonds de concours auprès de la 3CAG.

11 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.

VITESSE DES VÉHICULES DANS LE VILLAGE (DISPOSITIF PÉDAGOGIQUE).

M. Boitel de la direction des services à Masseube va poser un dispositif de relevé des vitesses à deux endroits : face à la salle des fêtes et devant le parking du haut. Ce sera le même dispositif, placé pendant deux périodes. Après analyse des résultats, un radar pédagogique pourra être installé suivi d'une autre période de mesures. Si la vitesse reste excessive, des ralentisseurs plateaux seraient la seule solution, un à chaque entrée du village.

QUESTIONS DIVERSES

Nouveaux compteurs électriques (linky) : des associations de consommateurs alertent sur les dangers sanitaires de ces compteurs (ondes électromagnétiques) et les nouveaux procédés de calculs de la consommation. La question est posée de savoir dans quelle mesure les particuliers peuvent refuser l'installation de ces appareils.

La faible visibilité au carrefour du village est évoquée (montée depuis Bézéril). La pose d'un miroir secondaire (côté D4 Gimont-Samatan) est-elle possible ? Ce sera un sujet d'étude.

Le compte-rendu de la dernière réunion Sictom est présenté, ainsi que celui du dernier conseil communautaire.

FIN DE SÉANCE 22H45
